



Le « DONJON »

SEPTEMBRE 2012, N° 192

Bulletin paroissial du Pays-Basque, du Béarn et de la Gascogne

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X

Chers fidèles,

Notre nouvel abbé est à peine arrivé, que le voici au travail ! Vous apprécierez comme j'ai apprécié moi-même cette remarquable petite étude sur la liturgie, le chant sacré et, plus spécialement, sur votre rôle dans ce domaine.

Il est plus commun de passer de la théorie à la pratique, mais comme il ne convient pas de placer un éditorial à la fin, je vous donnerai immédiatement les conclusions pratiques. Que ceci ne vous empêche pas de lire le Donjon !

Pour la chapelle de Domezain, il y a déjà une schola grégorienne qui tourne bien. Il y a largement de quoi se lancer dans une chorale polyphonique : de grâce, sentez-vous en un minimum concerné et jetez vous à l'eau de la musique pour renforcer les rangs de nos chorales. Vous ne savez pas chanter ? C'est donc que vous pouvez apprendre. Vous chantez faux ? On vous le dira après vous avoir entendu !

Pour la chapelle de Bayonne, tout est à faire. Si seulement il pouvait y avoir là aussi quelques bonnes volontés pour commencer humblement mais sûrement à faire quelque chose !

Vos abbés se tiennent tous à votre disposition pour canaliser vos élans que nous aimerions enthousiastes ; ils sont à votre écoute...

Je confie à vos prières la nouvelle rentrée scolaire qui verra affluer une centaine d'enfants ainsi que les différents projets de constructions qui ne tarderont plus à vous être exposés.

Que Dieu vous bénisse tous, et vos personnes et vos foyers.

Abbé D. Aldalur

La participation des fidèles à la liturgie

« *Orate, fratres, ut meum ac vestrum sacrificium acceptabile fiat apud Deum Patrem omnipotentem.* »

« *Priez, frères, pour que mon sacrifice, qui est aussi le vôtre, soit agréé par Dieu le Père tout-puissant.* »

Le fait est certain, le prêtre seul suffit à réaliser le saint Sacrifice de la messe ; il est en effet député par Dieu à cet office, et l'absence ou la présence de fidèles n'y change rien. Et pourtant il y a incontestablement, comme le laisse entendre l'*Orate fratres*, une action des fidèles au saint Sacrifice de la messe.

On entend parfois les remarques suivantes : « Je ne vais pas à la messe chantée, ça m'empêche de prier ». Ou encore : « Moi, je vais d'abord à la messe basse, pour avoir la messe, puis je retourne à la messe chantée, pour aller à la chorale ». D'autres encore estiment que puisque le prêtre seul suffit, ils peuvent se dispenser de répondre au célébrant ou de suivre les mouvements (à genoux, debout, assis), puisque leur seule obligation est d'entendre la messe dominicale.

Mais alors pourquoi peut-on parler de sacrifice de tous les fidèles, et comment dès lors prendre part active à la liturgie ?

Pour répondre à ces quelques questions, il est nécessaire au préalable, en s'appuyant sur l'autorité de Pie XII, de poser quelques notions élémentaires à propos du culte et de la liturgie.

Qu'est-ce que la liturgie ?

« La liturgie est le culte public que notre Rédempteur rend au Père comme chef de l'Église ; c'est aussi le culte rendu par la société des fidèles à son fondateur et, par Lui, au Père éternel : c'est, en un mot, le culte intégral du Corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire du Chef et de ses membres. » (Pie XII, encycl. *Mediator Dei*)



Le culte externe et le culte interne

Étant bien entendu que nous parlons ici du culte public, c'est-à-dire du culte rendu par la société à Dieu¹ (la messe par exemple), on peut diviser ce culte en externe et interne. En raison de la nature de l'homme, composé d'une âme et d'un corps, il doit y avoir un culte sensible ; et parce que l'homme vit en collectivité, ce culte doit être social. C'est le culte externe. Le culte interne quant à lui, est l'élément essentiel, parce qu'il est nécessaire « de vivre toujours dans le Christ, de Lui être tout entier dévoué, pour rendre en Lui, avec Lui et par Lui, gloire au Père des cieux » (*Mediator Dei*).

¹ Par opposition à culte privé, rendu par une personne particulière sans députation spéciale du chef de cette société. Le chapelet ou le chemin de croix par exemple sont du culte privé, la messe ou le bréviaire sont culte public.

Le culte externe est précisément nécessaire pour accomplir le mieux possible le culte intérieur auquel il est ordonné.

La messe est un acte social, et comme sacrement, c'est-à-dire comme signe sensible, elle s'entoure d'un cortège de rites qui le précisent. Les cérémonies qui la constituent sont des actes extérieurs de religion qui élèvent l'esprit aux réalités surnaturelles.

Le fondement de la participation des fidèles

On doit distinguer chez le baptisé :

- le caractère du baptême, en raison duquel il reçoit les fruits de cet acte auquel il assiste ; c'est une participation passive ;
- la vertu personnelle de religion, exercée en union avec l'acte cultuel proprement dit ; c'est une participation active sous la direction du prêtre ;
- la vertu personnelle de charité, exercée dans toutes les actions et pas seulement le culte, par laquelle le fidèle mérite pour lui et pour son prochain.

Le fidèle, revêtu du caractère baptismal, prend part comme membre de l'Église au culte public de l'Église.

A l'occasion de ce culte public, il peut exercer la vertu de religion. C'est à ce niveau qu'on parle de participation active à la liturgie.

Et si le prêtre seul rend présent Notre Seigneur sur l'autel – on dit qu'il agit en la Personne du Christ – le prêtre et les fidèles par les mains du prêtre offrent le sacrifice, car alors le prêtre représente le Christ en tant que chef

offrant au nom de tous ses membres. On retrouve ici la définition donnée plus haut par Pie XII de la liturgie : « le culte intégral du Corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire du Chef et de ses membres. »



Comment les fidèles offrent-ils le sacrifice ?

Le peuple offre alors le sacrifice « parce qu'il unit ses vœux de louange, d'impétration, d'expiation et d'action de grâces aux vœux ou intentions mentales du prêtre, et même du Souverain Prêtre, afin de les présenter à Dieu le Père dans le rite extérieur même du prêtre offrant la victime » (*Mediator Dei*).

La participation des fidèles consiste donc dans l'union de leurs prières (culte intérieur) à celles du prêtre dans le rite extérieur. Or le culte extérieur est signe du culte intérieur, donc pour participer au culte intérieur, il convient de participer selon ses aptitudes aux rites extérieurs.

Orate, fratres.

Selon ses aptitudes donc, il convient de s'unir extérieurement aux rites de la messe, afin d'exercer la vertu de religion, vertu que nous pouvons pratiquer parce qu'en tant que baptisés nous pouvons assister avec fruit aux cérémonies



liturgiques.



On pourra donc commencer par suivre les mouvements les plus simples de la foule. Ainsi, s'asseoir pour entendre l'épître avec attention sera véritablement un acte de vertu, tout comme rester debout pendant l'évangile en raison du respect dû à la Parole de Dieu, ou se mettre à genoux pendant le moment le plus solennel de la messe qu'est la consécration.

La deuxième étape sera de répondre au prêtre lors des différents « dialogues » de la messe. Notre voix sera signe de notre dévotion intérieure, et le culte public l'emportant de beaucoup sur le culte privé, notre participation extérieure bien réglée ne peut qu'augmenter notre dévotion intérieure, même si on ne le sent pas, parce qu'on rend alors plus de gloire à Dieu que si nous agissions seuls.

Le chant sacré

Enfin, on pourra s'unir « aux vœux ou intentions mentales du prêtre, et même du Souverain Prêtre », par le chant. « La musique sacrée, note saint Pie X, en tant que partie intégrante de la liturgie solennelle, participe à sa fin générale : la gloire de Dieu, la

sanctification et l'édification des fidèles » (Motu proprio *Tra le sollecitudini*). Pie XII, dans son encyclique sur la musique sacrée (*Musicae sacræ disciplina*), ne dit pas autre chose : « La dignité et le but sublime de la musique sacrée consistent en ceci : par ses très belles modulations et sa magnificence, elle doit embellir et rehausser aussi bien la voix du prêtre offrant le Sacrifice que celle du peuple chrétien qui loue le Tout-Puissant ; elle élève les cœurs des fidèles vers Dieu par son élan et par une sorte de vertu intrinsèque ; elle rend plus vives et plus ferventes les prières liturgiques de la communauté chrétienne, afin que Dieu, Un et Trine, puisse être loué et invoqué par tous avec plus de force, de ferveur et d'efficacité. »

Et s'il était besoin d'ajouter que cette participation active des fidèles n'est aucunement une innovation, mais une idée bien traditionnelle, nous nous contenterions de nous couvrir de l'autorité de notre saint patron : « Que l'on mette un soin tout particulier à rétablir l'usage du chant grégorien parmi le peuple, afin que de nouveau les fidèles prennent, comme autrefois, une part plus active dans la célébration des offices » (*Tra le sollecitudini*).



Eglise sainte Marie de Saint-Bertrand de Comminges

Participer à la liturgie, c'est en fin de compte tout faire pour rendre les honneurs dus à la Majesté divine, en nous unissant autant que possible à la prière de l'Église et de son Chef, et nous unir plus profondément au Sacrifice de

notre Sauveur. « On peut conclure facilement que la dignité et l'importance de la musique sacrée sont d'autant plus grandes que sa

pratique la rapproche de l'acte suprême du culte chrétien, à savoir le sacrifice eucharistique de l'autel » (*Musicæ sacræ disciplina*).

Abbé Pierre-Marie Wagner

La vertu de religion

Le fidèle, a-t-on dit, exerce la vertu de religion à l'occasion du culte public. Et sa participation active à la liturgie consiste précisément dans l'exercice de cette vertu.

La religion ordonne l'homme à Dieu, soit qu'elle consiste à étudier Dieu par une fréquente lecture (re-legere), soit qu'on cherche à choisir encore et encore (re-eligere) Dieu que nous avons perdu par notre négligence, soit qu'elle nous relie (religare) à lui comme à notre fin ultime.

Il est du ressort de la religion de rendre à Dieu l'honneur qui lui est dû, autant que cela nous est possible. Elle est donc une vertu, car il est bon de rendre à quelqu'un ce qui lui est dû, et la vertu rend bon celui qui la pratique, en même temps qu'elle rend son œuvre bonne.

Toutefois elle n'est pas une vertu théologale, car elle a pour objet le culte dû à Dieu (sacrifices, oblations, ...), et non Dieu lui-même, comme dans la foi, l'espérance et la charité.

La vertu de religion, comme elle touche Dieu de plus près, est meilleure que les autres vertus morales ; elle agit en effet sur ce qui est directement et immédiatement ordonné à l'honneur divin.

Nous n'ajoutons rien à Dieu qui est parfait et plein de gloire, mais par la révérence et l'honneur qu'on lui doit, nous nous mettons à notre place, car la perfection d'un inférieur consiste dans sa soumission au supérieur, comme le corps trouve sa perfection quand il est vivifié par l'âme. Mais l'esprit humain a besoin, pour être joint à Dieu, d'y être conduit par des choses sensibles. Il faut donc pour le culte divin des signes extérieurs par lesquels l'homme est poussé à l'union à Dieu. C'est pourquoi on distingue dans la vertu de religion des actes intérieurs, principaux, auxquels sont ordonnés les actes extérieurs, secondaires.

Enfin, les deux actes intérieurs de la religion sont :

– la dévotion, qui est la volonté de se livrer promptement à ce qui regarde le service de Dieu ;

– la prière, qui consiste à demander de façon ordonnée les biens spirituels ou matériels, que Dieu décide d'accorder en raison de cette demande.

Liturgie et musique sacrée – Quelques textes du Magistère

Extrait du motu proprio *Tra le sollecitudini* du 22 novembre 1903 (saint Pie X)

Les chants réservés au célébrant à l'autel et aux ministres doivent toujours et exclusivement être en chant grégorien, sans aucun accompagnement d'orgue ; tous les autres chants liturgiques appartiennent au chœur des lévites, c'est pourquoi les chantres de l'Église, même les séculiers, remplissent véritablement le rôle de chœur ecclésiastique. Par conséquent, la musique qu'ils chantent doit conserver, au moins dans sa majeure partie, le caractère d'une musique de chœur. [...]



Saint Pie X (1903 - 1914)

Enfin, on n'admettra à faire partie de la maîtrise de l'église que des hommes d'une piété et d'une probité de vie reconnues, qui par leur maintien modeste et pieux durant les fonctions liturgiques se montrent dignes de l'office qu'ils remplissent.

Extrait de la Constitution apostolique *Divini cultus* du 20 décembre 1928 (Pie XI)

La liturgie est, en effet, chose sacrée. Par elle, nous nous élevons jusqu'à Dieu et nous nous unissons à lui, nous professons notre foi, nous remplissons envers lui le très grave devoir de la reconnaissance pour les bienfaits et les secours qu'Il nous accorde et dont nous avons un perpétuel besoin. [...]

Que des « scholae » d'enfants soient formées, non seulement dans les grandes églises et dans les cathédrales, mais même dans les églises plus modestes, et dans les simples paroisses. [...]

Quant aux fidèles, et en vue de les faire participer d'une façon plus active au culte divin,

que le chant grégorien soit remis en usage parmi eux, pour les parties du moins qui les concernent. De fait, il est absolument nécessaire que les fidèles n'assistent pas aux offices en étrangers ou en spectateurs muets ; mais que, pénétrés de la beauté des choses liturgiques, ils prennent part aux cérémonies sacrées, y compris les cortèges et processions, où les membres du clergé et des associations pieuses marchent d'une façon ordonnée, mêlant alternativement leurs voix, selon les règles tracées, à la voix du prêtre et à celle de la schola. Il n'advient plus, dès lors, que le peuple ne réponde pas, ou réponde à peine, par une sorte de léger murmure, aux prières communes récitées en langue liturgique ou en langue vulgaire.

Extrait de l'encyclique *Mediator Dei* du 20 novembre 1947 (Pie XII)

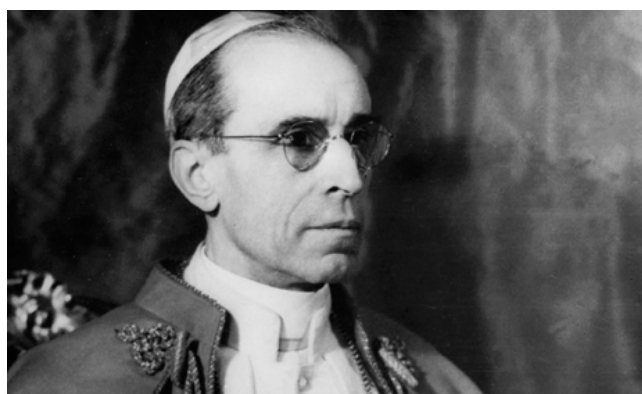
Le devoir fondamental de l'homme est certainement celui d'orienter vers Dieu sa personne et sa vie. « Car c'est à lui que nous devons tout d'abord nous unir comme à notre principe indéfectible, à lui que doivent constamment s'adresser nos choix comme à notre fin dernière, c'est lui aussi que dans notre négligence nous perdons par le péché, et que nous devons retrouver en témoignant de notre foi et de notre fidélité » (saint Thomas d'Aquin, 2^a-2^æ, qu. 81, art. 1). Or, l'homme se tourne normalement vers Dieu quand il en reconnaît la suprême majesté et le souverain magistère, quand il accepte avec soumission les vérités divinement révélées, quand il en observe religieusement les commandements, quand il fait converger vers lui toute son activité, bref quand il lui rend, par la vertu de religion, le culte et l'hommage dus à l'unique et vrai Dieu.

C'est un devoir qui oblige en premier lieu les hommes pris en particulier, mais c'est aussi un devoir collectif de toute la communauté humaine basée sur des liens sociaux réciproques, parce

qu'elle aussi dépend de l'autorité suprême de Dieu. [...]

La piété authentique, que le Docteur angélique appelle dévotion et qui est l'acte principal de la vertu de religion – acte qui met les hommes dans l'ordre, les oriente vers Dieu et les fait s'adonner volontiers à tous les actes du culte divin (2^a-2^æ, qu. 82, art. 1) – cette piété authentique a besoin de la méditation des réalités surnaturelles et des pratiques de piété pour s'alimenter, s'enflammer, s'épanouir et nous pousser à la perfection. [...]

Sans doute la prière liturgique, du fait qu'elle est la prière publique de l'épouse de Jésus-Christ, a une dignité supérieure à celle des prières privées ; mais cette supériorité ne veut nullement dire qu'il y ait, entre ces deux sortes de prière, contradiction ou opposition. Inspirées par un seul et même esprit, elles tendent, ensemble et d'accord, au même but, jusqu'à ce que le Christ soit formé en nous, et devienne « tout en tous ». [...]



Pie XII (1939 - 1958)

Il est donc nécessaire que tous les chrétiens considèrent comme un devoir principal et un honneur suprême de participer au Sacrifice eucharistique, et cela, non d'une manière passive et négligente et en pensant à autre chose, mais avec une attention et une ferveur qui les unissent étroitement au souverain Prêtre, selon la parole de l'Apôtre : « Ayez en vous les sentiments qui étaient dans le Christ Jésus », offrant avec lui et par lui se consacrant avec lui. [...]

Pour ne pas faire naître, en cette matière très importante, d'erreurs pernicieuses, il faut préciser

avec exactitude le sens du mot « offrir ». L'immolation non sanglante par le moyen de laquelle, après les paroles de la consécration, le Christ est rendu présent sur l'autel en état de victime, est accomplie par le seul prêtre en tant qu'il représente la personne du Christ, non en tant qu'il représente la personne des fidèles. Mais, par le fait que le prêtre pose la divine victime sur l'autel, il la présente à Dieu le Père en tant qu'offrande, pour la gloire de la Très Sainte Trinité et le bien de toute l'Église. Or, cette oblation au sens restreint, les chrétiens y prennent part à leur manière et d'une double façon, non seulement parce qu'ils offrent le Sacrifice par les mains du prêtre, mais aussi parce qu'ils l'offrent avec lui en quelque sorte, et cette participation fait que l'offrande du peuple se rattache au culte liturgique lui-même. [...]

La nombreuse assistance, qui prend part au sacrifice de l'autel, où notre Sauveur, en union avec ses fils rachetés de son sang, chante l'épithalame de son immense charité, ne pourra certainement se taire, puisque « chanter est le fait de celui qui aime » (saint Augustin), et que, comme le disait déjà un vieux proverbe, « celui qui chante bien prie deux fois ».

Extrait de l'encyclique *Musicae sacrae disciplina* du 25 décembre 1955 (Pie XII)

La musique sacrée ne peut donc rien accomplir de plus élevé et de plus sublime que d'accompagner, par la suavité de ses sons, la voix du prêtre qui offre la divine victime, de répondre à ses demandes joyeusement, avec le peuple qui assiste au sacrifice, et de rendre plus splendide par son art tout le déroulement du rite sacré. A ce noble service, il faut joindre la fonction que remplit cette musique sacrée quand elle accompagne et embellit les autres cérémonies liturgiques et, en premier lieu, la récitation de l'office divin au chœur. Cette musique « liturgique » mérite donc les honneurs et les louanges les plus grands.

<i>Septembre 2012</i>	<i>Chapelle Saint Michel Garicoitz de DOMEZAIN</i>	<i>Chapelle provisoire de BIDART 11 rue des Italiens</i>	
Sam 01 <i>1er du mois</i>	De la Sainte Vierge Messe basse à 7h15 et 11h30	19h00 : Office du Rosaire	
Dim 02	XIV^{ème} après la Pentecôte 8h00 : Messe basse 10h00 : confessions	10h30 : Messe chantée 18h30 : Vêpres et Salut	10h30 : Messe
Lun 03	SAINT PIE X Messe basse à 7h15 et 11h30	18h30 : Vêpres et Salut	
Mar 04	De la férie Messe basse à 7h15 et 11h30	19h00 : Chapelet	
Mer 05	Saint Laurent Justinien Messe basse à 7h15 et 11h30	19h00 : Chapelet	
Jeu 06	De la férie Messe basse à 7h15 Pas de messe à 11h30	19h00 : Chapelet	
Ven 07 <i>1er du mois</i>	De la férie Messe basse à 7h15 et 11h30	18h30 : Heure Sainte	
Sam 08	Nativité de la Très Sainte Vierge Messe basse à 7h15 Pas de messe à 11h30		
Dim 09	XV^{ème} après la Pentecôte Solennité de Saint Pie X 8h00 : Messe basse 10h00 : confessions	10h30 : Messe chantée 18h30 : Vêpres et Salut	10h30 : Messe
Lun 10	Saint Nicolas de Tolentino Messe basse à 7h15 et 11h30	19h00 : Chapelet	
Mar 11	De la férie Messe basse à 7h15 et 11h30	19h00 : Chapelet	
Mer 12	Saint Nom de Marie Messe basse à 7h15 et 11h30	19h00 : Chapelet	
Jeu 13	De la Férie Messe basse à 7h15 et 11h30	19h00 : Salut	
Ven 14	Exaltation de la Sainte Croix Messe basse à 7h15 et 11h30	19h00 : Salut	
Sam 15	Notre-Dame des Sept Douleurs Messe basse à 7h15 et 11h30	19h00 : Office du Rosaire	
Dim 16	XVI^{ème} après la Pentecôte 8h00 : Messe basse 10h00 : confessions	10h30 : Messe chantée 18h30 : Vêpres et Salut	10h30 : Messe
Lun 17	De la férie Messe basse à 7h15 et 11h30	19h00 : Chapelet	
Mar 18	Saint Joseph de Cupertino Messe basse à 7h15 et 11h30	19h00 : Chapelet	
Mer 19	Des Quatre Temps Messe basse à 7h15 et 11h30	19h00 : Chapelet	
Jeu 20	De la férie Messe basse à 7h15 et 11h30	19h00 : Salut	
Ven 21	Saint Matthieu Messe basse à 7h15 et 11h30	19h00 : Salut	
Sam 23	Des Quatre Temps Messe basse à 7h15 et 11h30	19h00 : Chapelet	
Dim 24	XVII^{ème} après la Pentecôte 8h00 : Messe basse 10h00 : confessions	10h30 : Messe chantée 18h30 : Vêpres et Salut	10h30 : Messe
Lun 25	De la férie Messe basse à 7h15 et 11h30	19h00 : Chapelet	
Mar 26	De la férie Messe basse à 7h15 et 11h30	19h00 : Chapelet	
Mer 27	De la férie Messe basse à 7h15 et 11h30	19h00 : Chapelet	
Jeu 28	Saint Wenceslas Messe basse à 7h15 et 11h30	18h45 : I^{ères} Vêpres	
Ven 29	SAINT MICHEL ARCHANGE Messe basse à 7h15 Messe chantée à 11h15	18h30 : Vêpres et Salut	
Sam 30	Saint Jérôme Messe basse à 7h15 et 11h30	19h00 : Chapelet	

Le 15 août, Benoît Barge a reçu pour la première fois Jésus dans son Très Saint Sacrement